

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 05 JUIN 2026

Département de Saône et Loire

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en séance ordinaire.

Le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M François ROUGEOT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS :

M. Jérôme DEAL, M. François ROUGEOT, Mme Nelly GREZAUD- SOUDANI, Mme Carine VINCENT, Mme Sandra BARBOSA, Mme Nathalie SCHAACK, Mme Anne LORENZINI, M. Florian MARTEL, Mme Véronique NAHMIAS, M Jacques DUCROT et M Ludovic JEANDIN.

ABSENTS :

Mme Gloria LORETI (pouvoir N. SCHAACK)

M T. MALECKI (pouvoir F. MARTEL)

M T. THEVENARD (pouvoir C. VINCENT)

M H. JACQUEROUX (excusé)

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19H00, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la séance est présidée par M Le Maire, M François ROUGEOT, qui ouvre la séance.

Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI est nommée secrétaire de séance, la séance est ouverte.

Secrétaire auxiliaire : Mme Sylvie BADEY

1) APPROBATION DU PV DU Conseil Municipal du 29/04/2026

Aucune remarque ni correction n'étant formulée, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le PV est adopté à l'unanimité.

2) ORGANISATION DU 14 JUILLET 2026

Dans le cadre de l'organisation des festivités du 14 juillet 2026, deux associations se sont positionnées, elles devront solliciter une autorisation de buvette :

- Association Renault Chouquette ;
- Association Avenir Inclusion Autisme.

M. Jérôme Deal prend la parole concernant le matériel nécessaire à l'organisation de la manifestation.

Il indique qu'à la suite des incertitudes concernant les possibilités de prêt de matériel par le CODALU, la commune a décidé d'acquérir son propre matériel. Il précise que la commune ne figure pas dans le règlement du CODALU et ne dispose d'aucune garantie concernant les prêts de matériel, ni de réponse claire quant à leur mise à disposition.

Concernant l'alimentation électrique, il est proposé :

- de faire passer la puissance disponible de 24 kVA à 36 kVA afin d'éviter les disjonctions constatées lors des manifestations ;
- d'installer une deuxième prise électrique du côté des sanitaires ;
- de mettre en place un second coffret électrique ;
- d'acquérir une rallonge de 50 mètres et une rallonge de 25 mètres.

Il est indiqué que l'association Lugny Events assurera la restauration avec la vente de frites et de hot-dogs.

Mme Anne Lorenzini propose de solliciter un devis auprès de la société Déco Fête pour les décorations du 14 juillet. Elle précise qu'il serait préférable de privilégier une décoration de qualité plutôt qu'un matériel d'entrée de gamme.

M. Daniel Conry lors de précédents échanges a proposé de mettre à disposition son jeu de quilles pour les animations de la journée. Cette proposition est retenue.

3) REGLEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n°2026/073

Le conseil municipal examine les demandes de subventions reçues au titre de l'exercice 2026.

Les associations suivantes ont déposé une demande :

Lugny Judo

Une subvention de 500 € est proposée.

Il est précisé que l'association a choisi de répartir ses demandes de subventions entre les communes en fonction du lieu de résidence de ses adhérents.

Lugny Sport Auto

L'association bénéficie déjà de prêts de matériel communal.

Il est proposé de ne pas attribuer de subvention financière pour la première tranche l'impossibilité de maintenir la manifestation pour des raisons d'intempéries pourrait conditionner une subvention lors de la deuxième tranche.

Clique Cantonale

Une première tranche de 100 € est proposée.

ANACR

Une subvention de 50 € est proposée.

Souvenir Français Azé-Lugny

Une subvention de 50 € est proposée.

FNACA

Une subvention de 140 € est proposée.

Amicale des Donneurs de Sang des Hauts Mâconnais

Une subvention de 200 € est proposée.

Réseau Amaelle

La demande est examinée.

Il est proposé de ne pas attribuer de subvention.

CODALU

Une demande de 2 000 € a été déposée.

Il est proposé de ne pas attribuer de subvention.

ELA

Une demande de 500 € a été déposée.

Une subvention de 200 € est proposée.

Protection Civile 71

La demande est examinée.

Il est proposé de ne pas attribuer de subvention.

Conscrits

Il est proposé que la commune prenne en charge les frais de SACEM.

Association des Lugnerons

Une demande de 400 € a été déposée.

Une subvention de 200 € est proposée.

Association de Jumelage Meckenheim

Il est rappelé qu'une subvention de 3 000 € a été attribuée l'année, versée en deux fois, même en l'absence de voyage organisé.

Il est précisé que parmi les associations ayant effectué une première demande figurent :

- Lugny Judo ;
- Lugny Sport Auto ;
- Réseau Amaelle ;
- ELA ;
- Protection Civile 71.

Il est rappelé que le budget annuel de la commune prévoit une enveloppe de 5000€ à l'année dédiée aux subventions associatives.

Concernant la cérémonie de Bazeilles, il est proposé d'organiser l'après-cérémonie à la salle événementielle sous la forme d'un apéritif dînatoire pour environ soixante personnes, plutôt qu'au restaurant Le Saint-Pierre. Le coût estimatif est d'environ 400 €.

Une seconde tranche de subventions pourra être étudiée en fin d'année.

Les montants proposés sont soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions.

4) REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UN ÉLU

Délibération n°2026/074

M. Jérôme Deal informe le conseil municipal qu'en raison de la fermeture de la station-service Lugny, il a avancé les frais de carburant destinés aux tracteurs et autres matériels communaux à la station de FEURVILLE.

Le montant avancé s'élève à 169,89 € HT.

M. Jérôme Deal est invité à quitter la salle le temps de la délibération

Le remboursement de cette somme est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) ACHAT BATIMENT SIS RUE DE LA BOURBONNE : Frais de notaire & frais de géomètre

Délibération n°2026/075

M. le Maire rappelle la situation du bâtiment situé rue de la Bourbonne.

Il indique que le tunnel situé sous le bâtiment menace de s'effondrer. L'urgence est liée à la nécessité d'intervenir avant l'automne et les intempéries.

Une acquisition à l'euro symbolique a été proposée ultérieurement.

Il est précisé que le compromis de vente prévoirait la possibilité pour la commune d'engager directement les travaux nécessaires avant la signature définitive afin de permettre le lancement des appels à projets et la consultation des architectes.

Il est proposé de donner pouvoir à M. le Maire pour signer l'ensemble des actes et documents nécessaires auprès du notaire.

La proposition est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) REPRÉSENTANT SYDESL

Délibération n°2026/076

La désignation des représentants de la commune au SYDESL est examinée.

Sont proposés :

- Florian Martel en qualité de titulaire ;
- Nelly Grézaud-Soudani en qualité de suppléante.

La proposition est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) ANNULLATION ENGAGEMENT ANCIENNE MANDATURE AVEC SOCIETE COMM 2000

Délibération n°2026/077

M. le Maire rappelle qu'un engagement avait été pris sous l'ancienne mandature avec la société COM 2000.

Cet engagement prévoyait notamment la réalisation d'un agenda communal en 2027 et autorisait la société à démarcher les artisans et commerçants de Lugny afin d'y insérer de la publicité.

Après examen du dossier, il est proposé d'annuler cet engagement.

La proposition est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'annulation de l'engagement auprès de COMM 2000.

8) COMMISSIONS MUNICIPALES/CRÉATION-MODIFICATIONS-MISE A JOUR

Délibération n°2026/078

➤ **FINANCES & JURIDIQUE** : S. BARBOSA, J. DEAL, A. LORENZINI, F. MARTEL, T. MALECKI, F. ROUGEOT ET C. VINCENT.

➤ **BATIMENTS** : J. DEAL, J. DUCROT, L. JEANDIN, F. ROUGEOT.

➤ **VOIRIE & RELATIONS AVEC L'AGRICULTURE** : J. DEAL, T. MALECKI, F. ROUGEOT, T. THEVENARD.

➤ **COMERCANTS ET ARTISANS** : G. LORETI, F. MARTEL, F. ROUGEOT, C. VINCENT.

➤ **COMMUNICATIONS** : G. LORETI, F. MARTEL, F. ROUGEOT, N. SCHAACK ET N. GREZAUD-SOUDANI.

➤ **ANIMATIONS – ASSOCIATIONS-SPORTS** : S. BARBOSA, A. LORENZINI, G. LORETI, T. MALECKI, F. MARTEL,

V. NAHMIAS, F. ROUGEOT, N. GREZAUD-SOUDANI.

➤ **SANTE SENIORS** : L. JEANDIN, A. LORENZINI, F. MARTEL, F. ROUGEOT, N. GREZAUD-SOUDANI,

et C. VINCENT,

➤ **SCOLAIRE** : S. BARBOSA, G. LORETI, T. MALECKI, F. MARTEL, V. NAHMIAS, F. ROUGEOT et N. GREZAUD-SOUDANI et C. VINCENT.

➤ **BOIS ET FORET** : J. DEAL, J. DUCROT, F. ROUGEOT et T. THEVENARD.

➤ **URBANISME PATRIMOINE** : J. DEAL, J. DUCROT, L. JEANDIN, F. ROUGEOT et N. SCHAACK.

➤ **FLEURISSEMENT** : A. LORENZINI, G. LORETI, V. NAHMIAS, F. ROUGEOT et N. SCHAACK.

➤ **CIMETIERE** : L. JEANDIN, A. LORENZINI, F. MARTEL, V. NAHMIAS et F. ROUGEOT.

➤ **BIBLIOTHEQUE** : A. LORENZINI, T. MALECKI, F. MARTEL, F. ROUGEOT, N. GREZAUD-SOUDANI et C. VINCENT.

➤ **MARCHÉS PUBLICS/APPEL D'OFFRES** : J. DEAL, T. MALECKI, F. MARTEL, F. ROUGEOT et N. SCHAACK.

FIXE COMME SUIT LES REPRÉSENTANTS :

➤ **RESEAUX** : M Thomas MALECKI et M François ROUGEOT.

➤ **CODALU** : M Florian MARTEL et M François ROUGEOT.

➤ **CNAS** : Mme Véronique NAMIAS (Elue) et Mme Sylvie BADEY (Agent).

➤ **CCMT** : M Jérôme DEAL et M François ROUGEOT.

➤ **SYDESL : Titulaires** : M Thomas MALECKI & M Florian MARTEL.

Suppléant : Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI.

➤ **SYNDICAT DES EAUX : Titulaires** : M François ROUGEOT (Maire) et M Jérôme DEAL.

Suppléants : M Thomas THEVENARD et M Florian MARTEL.

➤ **SIVOM : Titulaires** : M Ludovic JEANDIN et M François ROUGEOT.

Suppléants : Mme Nathalie SCHAACK et M Hubert JACQUEROUX.

➤ **DEFENSE : Titulaire** : Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI.

Suppléant : M Thomas MALECKY.

➤ **CLECT : Titulaires** : M Jérôme DEAL.

Suppléants : Mme Carine VINCENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La séance se poursuit avec la désignation des délégués municipaux pour les élections sénatoriales de 2026.

Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI est désignée secrétaire du bureau de vote.

Le dépouillement est assuré conformément à la réglementation par les plus jeunes et les plus âgés des conseillers municipaux présents.

Quatorze bulletins sont comptabilisés.

ÉLECTION DES DELEGUES TITULAIRES

Les candidatures enregistrées sont :

- Thomas MALECKI ;
- Jérôme DEAL ;
- François ROUGEOT.

Après dépouillement :

- François ROUGEOT : 9 voix ;
- Jérôme DEAL : 9 voix ;
- Anne LORENZINI : 9 voix.

Sont proclamés élus titulaires :

- Anne LORENZINI ;
- Jérôme DEAL ;
- François ROUGEOT.

ÉLECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Après dépouillement :

- Florian MARTEL : 12 voix ;
- Thomas MALECKI : 12 voix ;
- Nathalie SCHAACK : 12 voix ;
- Ludovic JEANDIN : 1 voix ;
- Carine VINCENT : 1 voix.

Sont proclamés élus suppléants :

- Florian MARTEL ;
- Thomas MALECKI ;
- Nathalie SCHAACK.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10) RETRAIT COMPÉTENCE DU GYMNASE du SIVOM du MACONNAIS

Le conseil municipal examine la délibération relative au retrait de la compétence Gymnase du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Mâconnais, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Lecture est donnée de la délibération proposée aux communes concernées.

Après discussion, la délibération est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 13 voix pour et une abstention.

11) CARRIERE DE LUGNY / BURGY-LOCATION & FORTAGE

M. le Maire présente le projet de promesse de location et de fortagage entre la commune de Lugny et la société Grosne Terrassement.

Le plan de déplacement de la carrière est présenté au conseil municipal.

Il est expliqué que l'exploitation débutera par quartiers successifs avec une remise en état du site tous les cinq ans. Le merlon sera déplacé progressivement au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

Il est indiqué que la vente de la zone de sapins concernée par l'extension de la carrière pourra être réalisée avec l'accord de l'ONF. Cette vente constituera un apport financier complémentaire pour la commune.

Le carrier s'engage à ne plus exploiter sur le territoire de la commune de Burgy.

La partie laissée par l'exploitation sera transformée à terme en plan d'eau communal.

Le contrat de fortagage est présenté. Les conditions demeurent identiques à celles actuellement en vigueur.

Le montant du loyer est fixé à 2 800 €.

Une négociation a permis d'obtenir pour la commune la mise à disposition annuelle d'environ 400 m² de matériaux, notamment du gravier 0/60 et des matériaux bruts d'abattage, destinés à l'entretien des chemins communaux.

La location est prévue pour une durée de vingt ans.

Il est indiqué que l'ancienne partie de la carrière serait laissée à compter de janvier 2027.

Un PAC avec la Préfecture permettra la poursuite de l'exploitation actuelle tandis qu'une procédure ICPE sera engagée pour la nouvelle carrière. Celle-ci intégrera également le creusement de l'ancienne carrière afin de constituer le futur plan d'eau.

Il est précisé que le nombre de camions restera identique à celui observé actuellement.
Une fois la remise en état réalisée, le site pourrait être utilisé par les scolaires de la commune dans le cadre d'activités de découverte de la nature et de la biodiversité.
Le maintien d'une filière courte pour l'approvisionnement de la briqueterie de Pont-de-Vaux est également souligné.
Le projet est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

12) CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Délibération n°2026/082

Il est proposé de créer un poste de conseiller municipal délégué.

Les missions envisagées concernent :

- les associations, les sports, la communication, les publications, les éditions et flyers communaux.

La création du poste est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Élection

M. Florian MARTEL est candidat.

Le dépouillement est assuré par Jacques Ducrot et Carine Vincent.

Quatorze bulletins sont comptabilisés.

Résultat :

- Florian MARTEL : 14 voix.

M. Florian Martel est proclamé élu conseiller municipal délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

• PLUI

Il est rappelé qu'une réunion publique relative au PLUi se tiendra le 24 juin 2026 à 18h30.

• Circulation Montée vers Saint-Pierre

Il est précisé qu'une réunion publique se tiendra le 11 juin 2026 concernant la circulation dans la montée vers Saint-Pierre.

Le projet présenté consiste à mettre cette voie en sens unique.

Il est rappelé que de nombreux automobilistes empruntent actuellement cette voie en sens interdit, ce qui génère régulièrement des situations conflictuelles entre usagers de la route.

Cette situation est considérée comme présentant un danger important pour les riverains et les autres utilisateurs de la voie. Des nuisances liées à la circulation ont également été signalées.

La réunion publique du 11 juin permettra de présenter le projet, d'échanger avec les habitants concernés et de recueillir leurs observations avant toute décision définitive.

• PLACE DE VERMILLAT

Une question est posée concernant l'utilité des gabions installés place de VERMILLAT.

La dangerosité du virage situé à proximité est également évoquée.

• PERMANENCE DU CREUX DE LA REINE

Une permanence sera organisée tous les quinze jours.

• CODALU

M. le Maire revient sur l'assemblée générale extraordinaire du CODALU qui s'est tenue le 4 juin.

Il rappelle que cette association est intercommunale et que ses adhérents proviennent notamment de Grevilly, Mancey et Montbellet.

Il indique que le maire est membre de droit de l'association et souligne l'existence d'un possible conflit d'intérêts concernant les demandes de subvention ainsi que la mise à disposition de conteneurs installés à la gare routière.

Il est précisé que ces conteneurs sont surmontés d'une structure métallique supportant des panneaux photovoltaïques.

La couverture aurait été installée sous l'ancienne municipalité sans facture connue à ce jour.

Aucune convention de mise à disposition n'a été retrouvée.

Il est rappelé que ces équipements étant implantés sur le domaine public, ils peuvent être considérés comme des établissements recevant du public.

À ce titre, leur accessibilité doit être examinée, notamment par la création éventuelle d'une rampe d'accès.

L'urgence actuelle concerne principalement la sécurisation de la structure.

Lecture est donnée d'un courrier du CODALU.

• COMMISSION MSP

M. le Maire rend compte de la réunion tenue le 3 juin avec les professionnels de santé.

Il est indiqué qu'un kinésithérapeute pourrait rejoindre le projet de maison de santé.

L'équipe médicale pourrait ainsi être portée à quatre médecins.

Plusieurs idées ont émergé concernant les aménagements futurs du bâtiment.

Le cahier des charges de l'ARS applicable aux maisons de santé pluriprofessionnelles a également été présenté et commenté. Il est enfin indiqué que des consultations devront être lancées auprès de trois architectes dans le cadre de l'appel à projets.

La séance est levée à 23h00.

Le Président de Séance,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance,
N.GREZAUD SOUDANI

